

"La Gendarmerie communique : CAMBRIOLAGES: Comment se protéger ?

Pour mieux protéger son domicile, pensez à la règle des « 3 S » : Sécuriser / Surveiller / Signaler

Le passage à l'heure d'hiver est traditionnellement propice à la commission de cambriolages en début et fin de journée (raccourcissement de la phase diurne favorable aux cambrioleurs).

En cette période, les vols d'outillages sont plus réguliers.

Afin de prévenir ce type de vol, il convient d'adopter des gestes élémentaires de prudence et de civisme :

En votre absence :

- pensez à fermer les portes et les volets des ouvertures situées à l'arrière de vos habitations.
- veillez à bien cadenasser ou fermer à clé vos hangars ou locaux où sont entreposés vos outillages (tondeuse, tronçonneuse, ...)
- n'hésitez pas à activer vos éclairages en façade d'habitation et à programmer l'allumage de lumières dans une ou plusieurs pièces (utilisation de minuteurs sur les blocs prise électriques afin de créer des périodes d'éclairage aléatoires)

Soyez attentifs aux mouvements inhabituels dans votre voisinage : alertez **immédiatement** la Gendarmerie (l'appel au 17 est GRATUIT) de la présence :

- de véhicules faisant des repérages (pensez à relever un maximum d'éléments d'identification comme la marque, le modèle, la couleur ou le numéro immatriculation, le nombre de personnes à bord, la direction de fuite.....)
- de personnes au comportement suspect (allées et venues répétées, vente de calendriers, démarchages pour travaux divers, peinture.....testant la présence des propriétaires par l'intermédiaire des sonnettes ou interphones, individus pouvant faire le guet.....)

LA SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN EST L'AFFAIRE DE TOUS

\*\*\*\*\*

\*